

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 20 janvier 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1536/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1537/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1538/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Octroi du mandat au Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour le dossier d'achats regroupés - Caractérisation des matériaux contenant de l'amiante Phase II - SAR440-2015;
8. Réclamation d'un montant à l'égard d'un enseignant;
9. Questions diverses;
10. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR LE DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS - CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE PHASE II - SAR440-2015 (RCE-1539/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la CSRDN doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant total dépasse le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir les services selon les quantités spécifiées auprès du fournisseur retenu par le CCSR et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public au CCSR selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'octroi du contrat de caractérisation des matériaux contenant de l'amiante auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le mandataire du CCSR et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.

Adopté

PROPOSITION D'HUI CLOS (RCE-1540/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 18 h 40.

Adopté

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCE-1541/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 18 h 55.

Adopté

RÉCLAMATION D'UN MONTANT À L'ÉGARD D'UN ENSEIGNANT (RCE-1542/SRH)

CONSIDÉRANT le fait que l'enseignant Sylvain Hamel est un enseignant permanent depuis le 27 août 2009 à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au champ 1;

CONSIDÉRANT le fait que pour la période comprise entre le 31 mai 2013 et le 18 septembre 2014, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a versé à l'enseignant Sylvain Hamel la somme de soixante mille trois cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-onze cents (60 344,91 \$) qu'il n'était pas en droit de recevoir;

CONSIDÉRANT le fait que la Commission scolaire de la Rivière-de-Nord ne devait pas payer cette somme;

CONSIDÉRANT les nombreux échanges entre les parties et les refus répétés de l'enseignant Sylvain Hamel de rembourser le montant dû;

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire, d'autoriser M. Antoine Trahan, directeur du Service des ressources humaines, à produire les réclamations nécessaires en vue de récupérer la somme qui a été versée à l'enseignant Sylvain Hamel pour la période comprise entre le 31 mai 2013 et le 18 septembre 2014 en plus des intérêts et de l'indemnité additionnelle.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1543/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 58.

Adopté

Président

Secrétaire